

Le Moniteur (27/07/07)

Pas de remise en cause du projet de rénovation du Forum des Halles

Le jugement du tribunal administratif de Paris du 23 juillet 2007 est sans conséquences sur le projet de réaménagement du quartier des Halles et de rénovation du Forum, indique la mairie de Paris dans un communiqué.

Trois marchés sont en cours avec l'équipe SEURA – David Mangin en vue du réaménagement du quartier des Halles :

- la maîtrise d'œuvre pour le jardin,
- la maîtrise d'œuvre pour la voirie souterraine et de surface,
- la maîtrise d'œuvre pour la restructuration des accès et des circulations intérieures des Halles.

Par jugement du 23 juillet 2007, le tribunal administratif a annulé la délibération du Conseil de Paris du 13 décembre 2005 qui avait autorisé la signature du marché pour la restructuration des accès et des circulations intérieures. Le tribunal a considéré que la procédure initiale lancée en mars 2003 avait été entachée d'une irrégularité de pure forme, faute d'avoir complété l'une des rubriques de l'avis d'appel public à la concurrence.

La Ville de Paris prend acte du jugement du tribunal administratif qui a annulé la délibération du 13 décembre 2005, sans annuler le marché lui-même.

En tout état de cause, ce jugement n'a pas de conséquence sur le projet urbain retenu ni sur le projet de Canopée de Patrick Berger et Jacques Anziutti, lauréat du concours international d'architecture pour la rénovation du Forum des Halles.